

Sommaire

Services

Le guide pratique des formalités	1
TNS : comment mieux vous protéger ?	2
Catégories objectives : votre contrat est-il conforme ?	3

Santé

Des garanties adaptées à vos besoins	2
--	---

Prévention

Le risque lié au bruit : un risque à ne pas sous-estimer	3
---	---

Retraite

Stage de préparation à la retraite	4
--	---

Prévoyance

Rappels à vos salariés	4
------------------------------	---

Dans ce numéro

- Face à l'augmentation des tarifs des consultations médicales en 2025, au déremboursement progressif de certains médicaments et au désengagement régulier de la Sécurité sociale ces dernières années, une mutuelle d'entreprise de qualité devient un levier important de motivation.
- Un problème de santé, un arrêt de travail ou un décès peut perturber le bon fonctionnement de votre entreprise. Dans ces situations IRP AUTO propose aux artisans et travailleurs non salariés (TNS) des solutions sur mesure.
- Catégories objectives : si votre contrat santé différencie les niveaux de couverture selon les catégories de personnel, il est essentiel de vérifier sa conformité avec la réglementation en vigueur pour éviter un redressement de l'URSSAF et préserver les exonérations de cotisations sociales.

Bonne lecture !

Suivez-nous sur [LinkedIn](#)

Services



Découvrez le *Guide pratique des formalités 2025*

Vous avez une question sur vos déclarations ou cotisations d'entreprise, la gestion d'un arrêt de travail ou le départ d'un salarié ? Consultez la nouvelle édition 2025 du *Guide pratique des formalités* pour faciliter la gestion de votre entreprise et bénéficier de tous nos services sur www.irk-auto.com.

■ Toutes les informations indispensables regroupées

Cette nouvelle édition vous guide sur les démarches à suivre, telles que :

- déclarer l'arrivée de vos nouveaux salariés,
- suivre un arrêt de travail,
- consulter vos contrats,
- régler vos cotisations en ligne avec le prélèvement SEPA,
- donner délégation à votre comptable,
- déclarer un décès.



Télécharger le guide sur votre
Compte entreprise IRP AUTO



Des tutoriels et des fiches pratiques régulièrement

mis à jour sont à votre disposition pour réaliser vos démarches. Accédez à toutes ces ressources dans la rubrique *Aides et Tutoriels* de votre Compte entreprise. Connectez-vous sur www.irk-auto.com.



Santé



Des garanties adaptées à vos besoins

Face à la hausse des tarifs des consultations médicales en 2025, à la diminution des remboursements de certains médicaments et au recul régulier de la Sécurité sociale, une mutuelle d'entreprise performante est désormais un atout majeur pour attirer et fidéliser vos salariés.

Des garanties modulables pour répondre à vos attentes

Avec le contrat santé IRP AUTO, vous remplissez vos obligations conventionnelles tout en offrant à vos salariés une meilleure prise en charge. En fonction de votre budget et de votre politique sociale, vous pouvez choisir entre **quatre niveaux de renfort collectif**, permettant de limiter le reste à charge de vos collaborateurs. Ce choix constitue un atout précieux pour valoriser votre entreprise, attirer de nouveaux talents et renforcer la fidélité de vos équipes.

De plus, vos salariés peuvent **personnaliser leur couverture** en souscrivant¹ à des renforts individuels adaptés à leurs besoins et à leur famille.



Pour en savoir plus et découvrir les avantages de la mutuelle IRP AUTO, rendez-vous sur www.irp-auto.com



Rejoignez IRP AUTO, le leader santé dans les services de l'automobile.

De très nombreuses entreprises, petites ou grandes, nous font confiance pour protéger leurs salariés avec des solutions sur mesure. Faites le choix d'une expertise reconnue pour garantir la sérénité de votre entreprise et de vos collaborateurs.

Services



TNS : comment mieux vous protéger ?

Un problème de santé, un arrêt de travail ou un décès peut mettre votre activité en difficulté. IRP AUTO vous apporte une protection adaptée.

Votre mutuelle à partir de 1,65 € par jour²

Souscrivez au contrat **AUTO SANTÉ Artisans et TNS** et bénéficiez d'une mutuelle aussi performante que celle négociée pour les salariés de la branche des services de l'automobile. Vous pouvez également couvrir votre conjoint et vos enfants.

Des services performants avec IRP AUTO :

- Des remboursements rapides
- Un réseau de professionnels à tarifs négociés
- Une carte de tiers payant dématérialisée
- La téléconsultation médicale.



Découvrez la gamme IRP AUTO Artisans et TNS et demandez votre étude personnalisée. Rendez-vous sur www.irp-auto.com



Protégez vos revenus et sécurisez l'avenir de vos proches

L'offre **IRP AUTO Prévoyance TNS**, conçue par et pour les professionnels des services de l'automobile, vous garantit une protection financière en cas d'imprévu. Selon vos besoins, vous pouvez choisir parmi **deux packs de garanties** incluant :

- Des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail,
- Une rente d'invalidité,
- Un capital versé à vos proches en cas de décès.

En prime, **vos cotisations sont déductibles de vos revenus**³.

¹ Selon contrat collectif souscrit.

² Tarif toutes taxes, intégrant la taxe de solidarité additionnelle, pour une personne couverte.

³ Dans le cadre de la loi Madelin et sous condition.



Santé



Catégories objectives : votre contrat santé est-il conforme ?

Si votre contrat santé différencie les niveaux de couverture selon les catégories de personnel, il est essentiel de vérifier sa conformité avec la réglementation⁴ en vigueur pour éviter un redressement de l'URSSAF et préserver les exonérations de cotisations sociales.

■ Que devez-vous faire ?

Selon le type de contrat santé collectif, certaines actions peuvent être nécessaires pour bénéficier des exonérations des cotisations sociales et éviter un redressement de l'URSSAF :

- Si votre contrat santé propose le même niveau de garanties pour tous vos salariés → **Aucune action requise.**
- Si votre contrat distingue les cadres et les non-cadres (incluant les agents de maîtrise) → **Aucune action requise.**

- Si votre contrat distingue les cadres (incluant les agents de maîtrise) et les non-cadres : → **vérifiez que l'acte de mise en place de votre contrat santé d'entreprise mentionne bien** : « l'intégration des agents de maîtrise classés de l'échelon 17 à l'échelon 25 de la classification de la CCNSA⁵ à la catégorie des cadres ». Si ce n'est pas le cas, **une révision de cet acte est nécessaire.**



 Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.ird-auto.com.



À noter : les contrats souscrits en prévoyance (RPO et GSP) ne sont pas impactés par cette évolution des catégories objectives.

Prévention



■ Un nouveau référentiel bruit pour mieux prévenir les risques

Les nuisances sonores (clé à choc, ponceuse, moteur de véhicules, etc.) ne se limitent pas aux **troubles auditifs**. Elles peuvent aussi générer **fatigue, stress et baisse de concentration**. Ces effets nuisent à la santé, au bien-être et à la performance de vos salariés.

Pour vous aider à limiter ces risques, **IRP AUTO met à votre disposition** :

- **L'intervention « prédiagnostic bruit »** : un expert analyse les principales sources de bruit dans votre entreprise et vous conseille sur les actions à mettre en place.
- **Des tests auditifs sur site**, réalisés directement sur le lieu de travail par un audioprothésiste.

Exposition au bruit : un risque à ne pas sous-estimer

La Journée nationale de l'Audition⁶ du 13 mars est l'occasion de sensibiliser vos équipes aux risques engendrés par l'exposition au bruit. IRP AUTO étoffe son panel d'outils, avec le nouveau référentiel bruit créé lors du dernier Cercle des préventeurs.

- **Un module e-learning** pour sensibiliser vos salariés aux effets du bruit et aux bonnes pratiques à adopter.
- **Le cahier « la preuve par 9 »** qui présente les neuf principes clés pour mieux maîtriser le risque bruit.
- **Nouveau ! Le référentiel bruit IRP AUTO** pour identifier les outils les plus bruyants et les moyens de prévention associés.

Pour réserver une intervention ou télécharger nos supports d'information, connectez-vous à votre **Espace Solidarité-Prévention** accessible depuis votre **Compte entreprise**.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.ird-auto.com.



⁴ Les partenaires sociaux de la branche de l'automobile ont signé un accord paritaire national le 19 septembre 2024 (étendu par arrêté du 4 décembre 2024) qui autorise les entreprises à décider de positionner leurs agents de maîtrise soit comme CADRES ou NON-CADRES pour leur couverture en complémentaire santé. Cet accord a été agréé par la commission APEC le 19 décembre 2024.

⁵ Convention collective nationale des services de l'automobile.

⁶ JNA : Cet événement, organisé par l'Association nationale de l'Audition, vise à sensibiliser, prévenir, et protéger l'audition pour tous. De multiples actions sont prévues à cette occasion : dépistages gratuits, ateliers de sensibilisation sur la santé auditive, etc. Découvrez le programme près de chez vous.



Retraite



Préparation à la retraite : des stages pour accompagner vos salariés

Pour aider vos salariés à anticiper sereinement leur passage à la retraite, IRP AUTO, en partenariat avec l'Agirc-Arrco, propose une formation en présentiel ou à distance.

■ Un temps d'échanges et d'exercices pratiques

Ce stage, animé par des experts (conseillers retraite, professionnel de santé, notaires, etc.), s'adresse aux salariés proches de la retraite⁷. **Au programme :**

- les démarches essentielles pour partir en retraite,
- les aides proposées par l'Agirc-Arrco,
- les bons réflexes pour rester en forme et bien vivre cette transition.

■ Une participation en présentiel ou en ligne

Selon leurs attentes, vos salariés peuvent choisir :

- **Un stage d'une journée en présentiel, dans l'une des prochaines sessions :** 25 mars à Limoges, 10 avril à Bordeaux, 25 avril à Bourges, etc.
- **Une Webconférence d'une demi-journée :**
Prochaines dates : 3 avril ou 12 juin.

« J'encadre pas mal de collaborateurs qui souhaitent être accompagnés pour préparer leur retraite et moi-même je suis dans l'année de la prise de ma retraite. J'ai été très très très intéressé par toute la partie administrative (...) pour laquelle j'avais énormément d'interrogations ».



.....
Pascal, Directeur technique,
Seine-et-Marne (77)

Bon à savoir : si vous réunissez un groupe de **10 à 20 salariés**, IRP AUTO peut organiser la formation directement dans vos locaux.



Pour découvrir toutes les dates et inscrire vos salariés⁸, rendez-vous sur www.irp-auto.com.



Prévoyance



Un rappel important pour vos salariés

Chaque année, des informations essentielles doivent être communiquées à vos salariés.

Pensez à :

- Informer vos salariés bénéficiaires d'indemnités journalières en 2024 de la mise à disposition de leur information fiscale.
- Sensibiliser vos salariés en concubinage aux démarches à accomplir, compte tenu de l'évolution des règlements de votre contrat de prévoyance.

■ Information fiscale disponible

Vos salariés bénéficiaires d'indemnités journalières⁹ en 2024 recevront une déclaration de revenus préremplie intégrant les montants déclarés par IRP AUTO auprès de la direction générale des impôts¹⁰.

À noter : en se connectant à leur Compte personnel, ils peuvent consulter les montants transmis et suivre leurs paiements en temps réel.

■ Évolution de la clause bénéficiaire prévoyance

À compter du 1^{er} janvier 2025, pour qu'un concubin puisse bénéficiaire du capital décès, il doit être désigné nominativement.

Encouragez vos salariés en concubinage à compléter et renvoyer leur clause de désignation à IRP AUTO. Toutes les informations sont disponibles sur www.irp-auto.com.

En revanche, pour vos salariés mariés ou pacsés, aucune démarche n'est nécessaire.

■ Vérification de la clause bénéficiaire prévoyance

Rappelez à vos salariés de vérifier régulièrement leur clause bénéficiaire en cas de décès pour qu'elle corresponde à leur situation personnelle et familiale.

⁷ Salariés à moins de 3 ans de leur départ en retraite.

⁸ Le tarif est de 40 € par stagiaire pour les entreprises de moins de 250 salariés, 200 € au-delà de 250 salariés.

⁹ Information fiscale également disponible sur le Compte personnel des bénéficiaires de rentes d'invalidité.

¹⁰ Si vous bénéficiez d'un contrat prévoyance IRP AUTO.